

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Article L441-10 et D441-5 du Code de commerce).
CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : En application de l'article 2367 du Code civil, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques afférents aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.

SCIERIE EXPLOITATION FORESTIERE

Plancher - Parquet - Volige

VIDAL Laurent

Route de Cahors - 46500 GRAMAT

05 65 38 75 86 - laurent-vidal157@orange.fr

Siret : 818 179 236 00018 - TVA: FR 56 818 179 236

n° TVA intracommunautaire

Le 3 Mars 2026

FACTURE

28

M EURL Aussel Boie

A Francoules

n° TVA intracommunautaire

N° de commande

REGISTRES LE DAUPHIN

1,698 m ³ de charpente en Douglas plus de 5 m de long	450 €/m ³	764,10 €
1,002 m ³ de charpente en Douglas moins de 5 m de long	420 €/m ³	420,84 €
34 m ² de volige en peuplier raboté 1 face et bûche	16 €/m ²	544,00 €
Montant HT		1728,94 €
TVA à 20%		345,78 €
Total TTC		2074,72 €
1 lot de déchets de scierie pour la somme de escompté de taxes		40,00 €
Total à payer		2114,72 €

Règlement pour le : Mode de règlement :

Date de la livraison Conditions d'escompte
ou de la prestation : pour paiement anticipé :

TOTAL H.T.

Taux T.V.A.

TOTAL T.V.A.

TOTAL T.T.C.